

ASSURANCE SANTÉ CHIEN CHAT

BUDGET VÉTÉRINAIRE MAÎTRISÉ !



Exemple pour un épillet

UNE DES CAUSES PRINCIPALES DE CONSULTATION EN URGENCE
VÉTÉRINAIRE ENTRE MAI ET SEPTEMBRE

Facture
vétérinaire
= **200€**

Remboursé
par l'assurance
= **160€**

L'ÉPILLET EST UNE HERBE SÈCHE QUI S'INCRUSTE SOUS LA PEAU. UNE
INTERVENTION CHIRURGICALE EST ALORS INDISPENSABLE POUR L'EXTRAIRE.

N'ATTENDEZ-PLUS, DEVIS EN LIGNE !

10% D'ÉCONOMIES
pour toute nouvelle souscription

avec le
Club 

Les contrats Assurance Santé Chien Chat sont assurés, sous réserve d'acceptation de vos garanties, par CARMA, entreprise régie par le Code des assurances, S.A au capital de 23 270 000€ - RCS Evry 330 598 616 - ZAE Saint Guénault, 1 rue Jean Mermoz - 91000 EVRY-COURCOURONNES. Conditions et limites contractuelles de garanties figurant aux Conditions Générales. Offre valable pour toute nouvelle souscription d'un contrat d'assurance Santé Chien Chat du 26 mai au 29 juin 2026. Cette offre correspond à une remise de 10% (si adhésion au Club Carrefour) de la première cotisation annuelle qui sera créditée sur la Cagnotte Club Carrefour du souscripteur dans les 30 jours qui suivent la date de prise d'effet du contrat. Conditions du Programme de Fidélité "Le Club Carrefour" sur www.carrefour.fr ou à l'accueil des magasins.



09 69 39 30 29
(appel non surtaxé)



assurance.carrefour.fr